



MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



Le Processus d'Adhésion du Tchad à la Convention de l'Eau de 1992 : Historique et les Leçons apprises

**MAHAMAT ALIFA MOUSSA,
Secrétaire Général
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad**

INVENTAIRE DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

Sur la planète, il a été inventorié:

- ▶ 263 cours d'eau partagés;
- ▶ 69 bassins transfrontaliers (Europe);
- ▶ 59 bassins transfrontaliers (Afrique);
- ▶ 57 bassins transfrontaliers (Asie);
- ▶ 40 bassins transfrontaliers (Amérique du Nord);
- ▶ 38 bassins transfrontaliers (Amérique du Sud);
- ▶ 145 Etats au moins partagent au moins un bassin transfrontaliers;
- ▶ plus de 600 aquifères dans le monde;
- ▶ 273 aquifères transfrontaliers ont été inventorié dans le monde par le programme de l'Unesco : 90 en Europe occidentale, 68 sur le continent américain, 65 en Europe de l'Est, 38 en Afrique, et 12 en Asie;
- ▶ Toutefois, il faut préciser que l'inventaire continue dans certaines aires régionales notamment en Asie.

CONTEXTE GENERAL DE L'AFRIQUE CENTRALE

L'Afrique Centrale compte plus de :

- ▶ 16 cours d'eau partagés entre certains Etats ;
- ▶ 5 Lacs Internationaux,
- ▶ Et plus de 17 systèmes aquifères transfrontaliers.
- ▶ L'Afrique Centrale dispose de ressources en eau à l'instar du Tchad qui sont très abondantes;
- ▶ Malgré l'abondance de ces ressources en eau, elle fait face à des multiples difficultés aussi variables que complexes liées à la mise en valeur de ces ressources:
 - L'inégalité de la répartition naturelle ;
 - La sécheresse de plus en plus alarmante de certains cours d'eau et les lacs; Etc.



Contexte géologique et hydrogéologique du Tchad



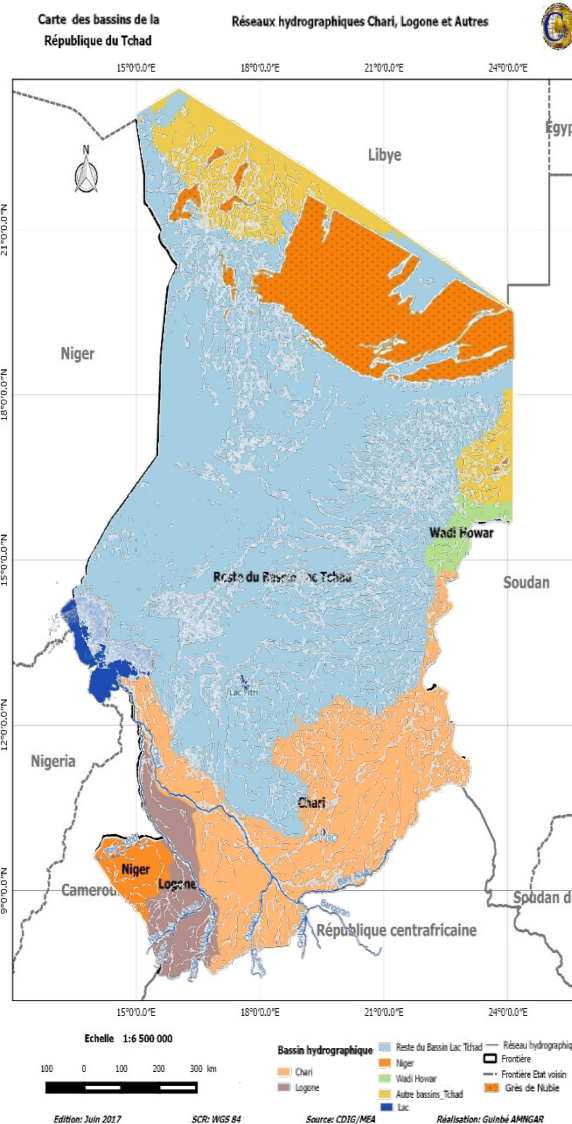
**Pays continental,
sahélien, enclavé**

**Victime du
changement
climatique**

**Superficie:
1 284 000 km²**

**Population: 14,6
millions en 2017 et
45 millions en 2050**

**Taux de croissance
de la population
3,6%/an**





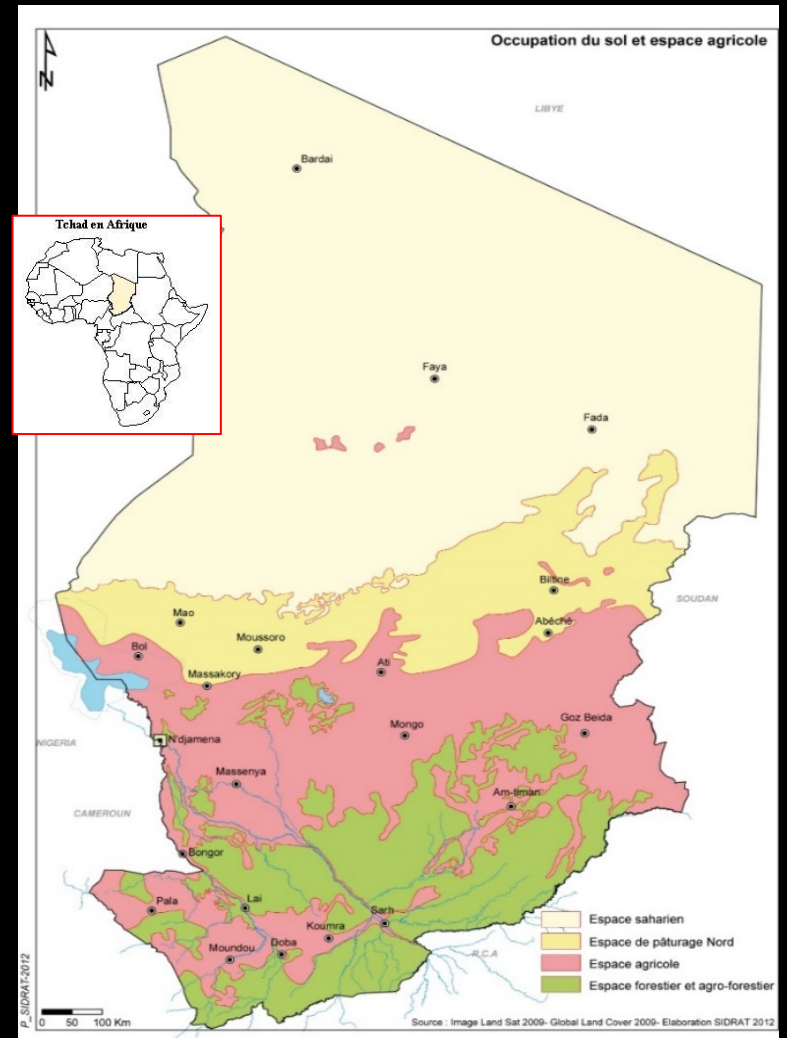
I-Introduction

Le Tchad, pays sahélien, situé au cœur de l'Afrique.

Population à 78% rurale.

Le Tchad est constitué de trois (3) zones climatiques (saharienne, sahélienne et soudanienne).

La température moyenne est de 35°C. Le pays dispose de ressources naturelles importantes, mais se trouve dans un contexte difficile à cause des effets du changement climatique.





II - Contexte

Eau Potable et Disponibilité des Ressources en eau: Le Tchad dispose des ressources en eau considérables estimés à: 540 milliards de m³ de réserve en eau souterraine dont 20 milliards de m³ renouvelables par an, le potentiel en eau des cours d'eau estimé en moyenne à 21.8 milliards de m³/an. Cependant, le taux d'accès à l'eau potable n'est que de 53%.

- ▶ Hydraulique pastorale: Pays d'élevage par excellence, le cheptel est estimé à 94 Millions de têtes, toutes espèces confondues, pour un taux d'accès aux ouvrages pastoraux estimé à 40%, ce qui entraîne un fort mouvement migratoire vers le Sud du pays exacerbant du coup le conflit éleveurs-agriculteurs.



II - Contexte (suite)

Hydraulique agricole: 5,6 millions ha de terres aménageables, mais très peu d'aménagements hydroagricoles en maîtrise totale d'eau.

Assainissement: un accès aux services d'hygiène et d'assainissement faible, avec un taux d'accès de **16%**. Plus de deux tiers (2/3) des ménages pratiquent la défécation à l'air libre.

Le manque d'eau potable et l'insuffisance des services d'hygiène et d'assainissement, favorisent les maladies hydriques telles que: Choléra, fièvre typhoïde, bilharziose et Hépatite E en zone d'accueil des réfugiés centrafricains et sud soudanais.

La gestion des ressources partagées: Les institutions régionales.

- Le Tchad partage avec les pays voisins (Nigeria, Cameroun, Niger et Lybie) de nombreux hydrosystèmes de surface ainsi que de nombreux systèmes aquifères.
- Cette situation nécessite donc une gestion concertée avec les pays qui partagent et exploitent les mêmes ressources en eau.
- Ce contexte d'interdependance des Etats par rapport à la ressource eau a vu naitre des Organismes de bassins depuis les années 60.
- Ce sont notamment la Commission du Bassin du Lac Tchad, la Commission mixte Cameroun et Tchad, l'Autorité du Bassin du Niger, la Commission Mixte sur l'aquifère des Grès de Nubie.

LES ENGAGEMENTS SOUS-REGIONAUX ET REGIONAUX :

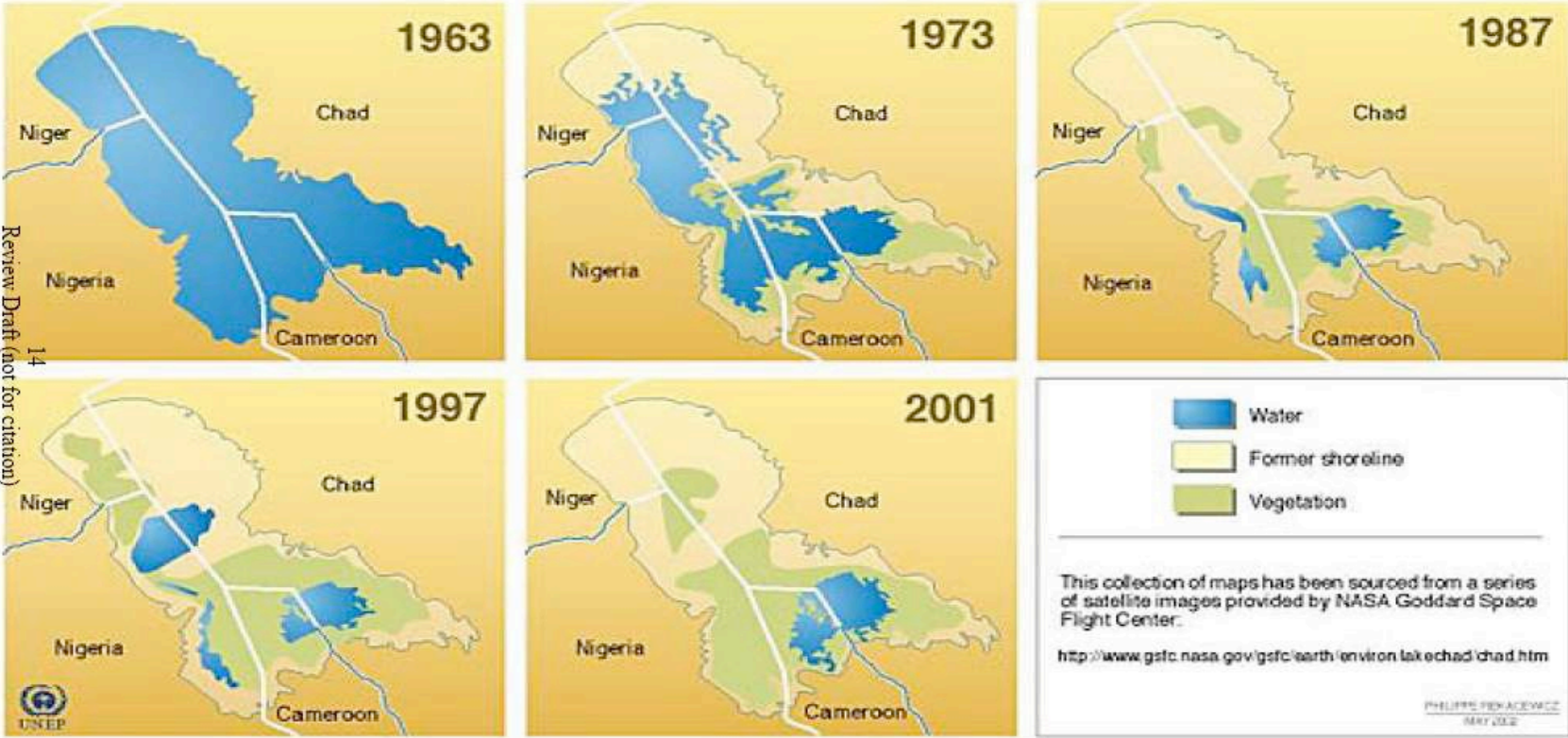
- ▶ Conscient de la situation de vulnérabilité des ressources et du changement climatique, le Tchad a décidé de s'engager dans la voie de la GIRE à travers les organisations régionales et les institutions onusiennes investies dans ce combat.

La Commission du Bassin du Lac Tchad :

- Les conséquences du changement climatique (**25 000 km²** en 1960 et passé à **2 500 km²** de nos jours) ;
- Les pressions diverses induites par les besoins de croissance économique et la croissance démographique (bassin conventionnel du lac Tchad de **500 000 km²** abrite **30 millions d'usagers**) ;
- Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad
- Audit environnemental du bassin du lac Tchad
- Plan de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique du Lac Tchad ;
- La Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad dont le processus de ratification est en cours dans deux derniers Pays.
- Programme d'Action stratégique pour le Bassin du Lac Tchad ;

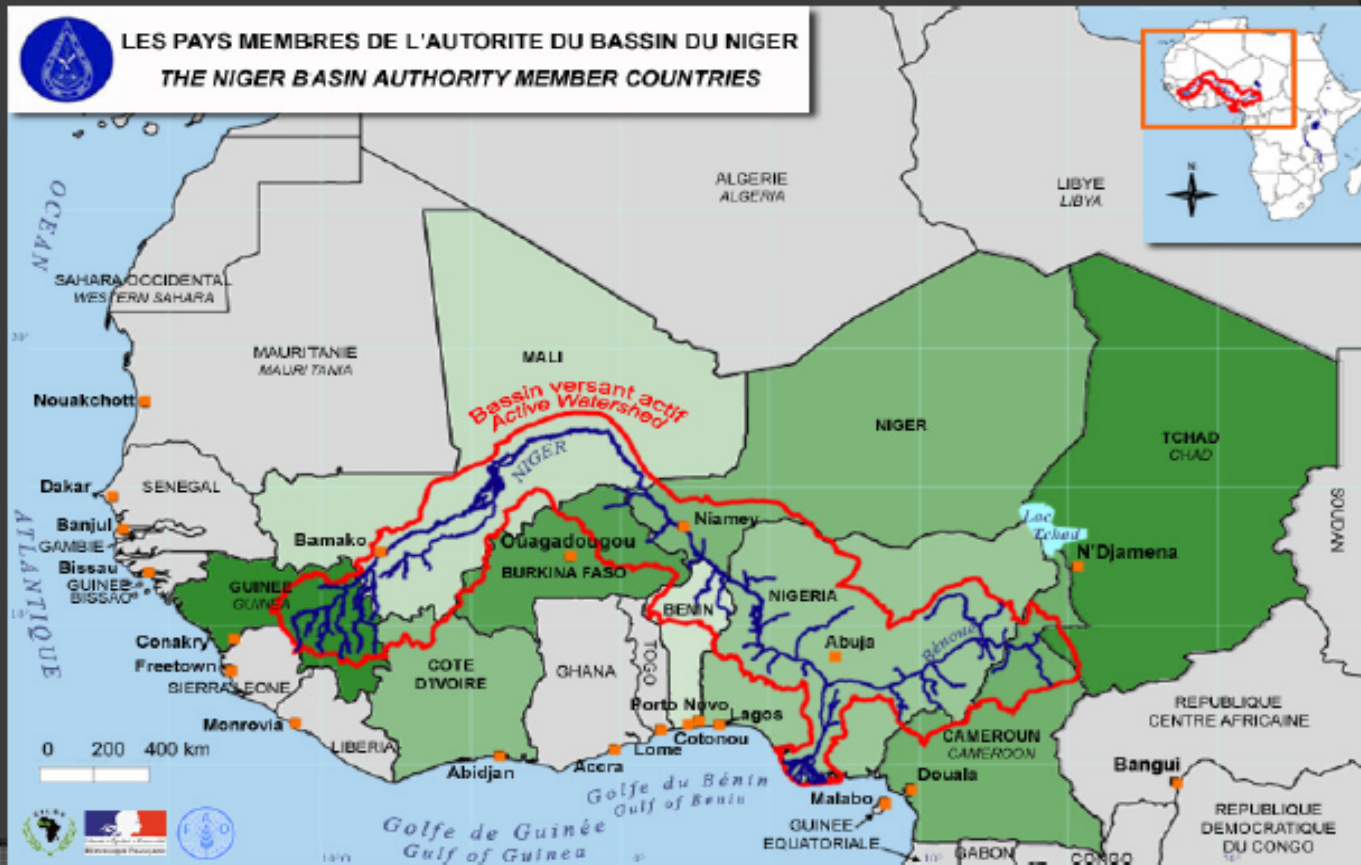
Evolution du Lac Tchad de 1963 à 2001

A Chronology of Change
 Natural and Anthropogenic Factors Affecting Lake Chad

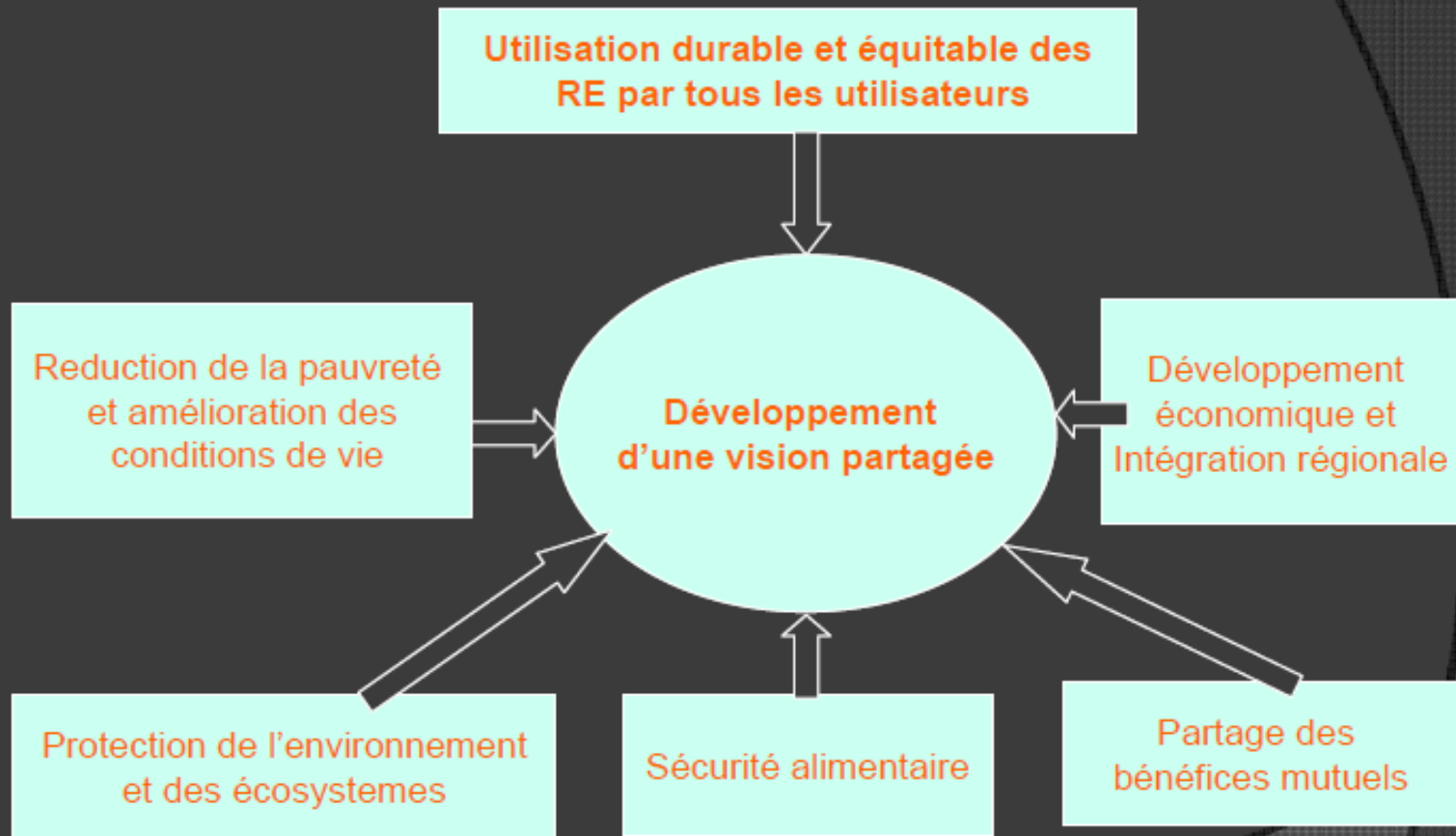


Autorité du Bassin du Niger (ABN)

9 pays membres // 1.5 M km² // 9^{ème} fleuve au monde //
110 M habitants dont 70% rural // espérance de vie: 50 ans //
7 des 9 pays parmi les 20 + pauvres // sous-exploitation des
ressources en eau



QUELS DEFIS ?



La Commission Mixte en charge de la gestion concertée de la nappe du grès de nubie

- ▶ La commission qui est constituée de 4 pays membres a pour objectif de conjuguer tous les efforts en vue d'une gestion durable de cet aquifère.
- ▶ Elle doit constituer un cadre de suivi, de gestion et d'échange des expériences entre les pays membres.
- ▶ Les efforts doivent aller vers une meilleure connaissance de la ressource et une planification rationnelle des exploitations à travers des outils des gestions adéquates.

La Structure des réserves

- ▶ La formation sédimentaire dite des "grès de Nubie" est constituée par des dépôts continentaux essentiellement gréseux ;
- ▶ L'extension géographique de cette formation est importante. Elle est présente dans l'Est de la Libye, la majeure partie de l'Egypte, le Nord et le Nord-Ouest du Soudan et enfin dans l'extrême Nord-est du Tchad où, elle constitue le très vaste plateau des Erdis.
- ▶ Le système Aquifère des Grès Nubiens est un grand système aquifère transfrontalier formé d'une série d'aquifères interconnectés, s'étendant sur environ **2 000 000 km²** sur les territoires de la Lybie orientale, de l'Egypte, du nord-est du Tchad et du Nord Soudan.

1. Pourquoi le Tchad veut adhérer à la Convention de 1992

- ✓ L'accès à l'eau constitue un enjeu crucial pour le Tchad. Face au risque de conflits entre usages de l'eau et les Pays riverains, les besoins du développement, l'augmentation des besoins individuels, l'accroissement de la population, la nécessité de planifier l'avenir en conservant les milieux naturels et la biodiversité, le Tchad s'est résolu à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau de surface et des eaux souterraines.
- ✓ Afin de tenir compte du caractère transfrontalier de la plupart de ses ressources en eau, le Tchad privilégie notamment le renforcement de la coopération internationale comme moyen de gestion de ses ressources..
- ✓ L'ouverture mondiale de la Convention sur l'eau constitue donc une opportunité pour le Tchad pour renforcer la coopération sur ces ressources en eau partagées

2. Les avantages de l'Adhésion à la Convention de 1992 pour le Tchad:

- Renforcement des capacités nationales et régionales, transfert des compétences et échanges d'informations par rapport à la GIRE ;
- Appuis à la Gouvernance de l'Eau et à la Gestion des Eaux partagées ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre des accords ; protocoles ; Chartes de l'eau etc...
- Convention CEE/ONU de 1992 est un cadre universel de suivi et de gestion des ressources en eau tant de surface que souterraine ;
- La Convention peut jouer le rôle interface entre les PTFs et les Pays membres ou Parties candidates à l'adhésion ;
- Meilleure tribune pour se faire entendre dans le cadre de la GIRE avec possibilités pour les Pays sous-développés comme le Tchad à accéder à l'aide au développement ;
- La Convention constitue un soutien non négligeable aux organismes de bassins (CBLT, ABN, JASAD....);

3. Historique du processus d'adhésion à la Convention sur l'eau

- ▶ Depuis 2013: participation aux activités dans le cadre de la Convention; le Tchad a exprimé à plusieurs reprises son intérêt d'adhérer à la Convention sur l'eau
- ▶ Octobre 2016: sollicitation de l'assistance du Secrétariat de la Convention pour l'organisation d'un atelier national
- ▶ 22 février 2017: organisation d'un atelier préparatoire; une cinquantaine de participants, dont notamment deux Ministres
- ▶ 29 et 30 mars 2017: organisation de l'atelier national; principe d'adhésion recommandé
- ▶ 17 août 2017: Avis juridique de la Cour suprême rendu sur le projet d'adhésion
- ▶ 21 septembre 2017: Validation en Conseil de Cabinet (sous l'autorité du premier ministre)
- ▶ 12 octobre 2017: Validation en Conseil des ministres (par une consultation à domicile)
- ▶ 13 octobre 2017: transmission au Ministère de la Communication pour dépôt devant l'Assemblée nationale
- ▶ Lundi 16 octobre 2017: dépôt du projet de loi de ratification portant adhésion devant l'Assemblée nationale

3. Historique du processus d'adhésion à la Convention sur l'eau

- ▶ 09 Décembre 2017 : Audition du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement par la Commission du développement rural de l'Assemblée Nationale, Réponse à 12 questions orales.
- ▶ 14 Décembre 2017: Audition du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement en plénière de l'Assemblée Nationale par rapport à l'adhésion de la convention par : 115 voix dont zéro (0) contre et zéro (0) abstention.

4. Quelles sont les questions qui ont été soulevées lors du processus?

- ▶ Les bénéfices et défis de l'adhésion à la Convention sur l'eau pour le Tchad
- ▶ Les obligations dans le cadre de la Convention
- ▶ La plus-value de la Convention sur l'eau par rapport organismes de bassin existants
- ▶ Le rapport entre la Convention sur l'eau et les autres instruments juridiques internationaux (en particulier la Convention de New York sur les cours d'eau internationaux – le Tchad est déjà Partie)
- ▶ Le processus d'adhésion

5. Quelques leçons apprises

- ▶ Le processus d'adhésion requiert **une volonté interne forte**. Le Secrétariat de la Convention ne vient en appui que de manière subsidiaire. Le processus nécessite donc une implication active des techniciens du ministère en charge des ressources en eau.
- ▶ **La vulgarisation et l'exercice d'explication de la Convention sont également très importants** pour favoriser une meilleure compréhension et réception de la Convention ainsi que pour lever les doutes et préjugés éventuels qui entourent la Convention. La création d'un comité d'examen de la Convention ou l'organisation d'atelier d'information est indiquée à cet effet.
- ▶ **L'implication de toutes les parties concernées dans la phase de réflexion** en vue d'une adhésion à la Convention est aussi très recommandée. Cela va aussi bien des parties concernées par l'application de la Convention que celles intervenant dans la procédure de ratification d'une convention internationale (Exple Ministères des affaires étrangères, Secrétariat du Gouvernement, Parlement etc.).
- ▶ **L'importance d'impliquer les commissions de bassins** pour inciter aussi les autres pays riverains à joindre la Convention, **mais aussi les partenaires techniques et financiers**
- ▶ **Le processus requiert aussi un suivi constant du ministère en charge de l'eau.** Il faut relancer régulièrement les autorités impliquées dans le processus d'adhésion, échanger et préparer à temps au fur et à mesure les actes nécessaires au processus.

**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

